

## Introduction

Face au kaléidoscope de l'Italie communale, l'historien ou même le simple observateur a le choix et souvent même hésite entre deux attitudes. L'une qui consiste à relever les traits communs et à souligner les ressemblances qui unissent les dizaines et dizaines de villes qui composent cet ensemble ; l'autre à mesurer tout ce qui les sépare et à se délecter du foisonnement de formes et de parcours qui fait de toute ville un *unicum* et rend très difficile toute comparaison, même entre deux villes aussi proches l'une de l'autre que Florence et Sienne, Milan et Crémone, Vérone et Padoue, Pérouse et Foligno, etc.

L'opposition entre les deux attitudes a des racines très anciennes. En simplifiant à l'extrême, je serais tenté de dire que l'observateur étranger se laisse volontiers porter par les similitudes alors que les Italiens ont plutôt tendance à se méfier de toute généralisation et préfèrent insister sur la complexité d'une situation dont ils prennent souvent un plaisir quasi morbide à relever les contrastes et les dissonances. Dès le XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, les voyageurs qui étaient amenés à franchir les Alpes et à parcourir l'Italie du Nord ou du Centre ne manquaient pas d'être frappés non seulement par la densité du maillage urbain, qui contrastait avec le caractère éminemment rural et agreste du reste de l'Occident, mais aussi par le niveau de vie des populations urbaines, qui s'exprimait dès le premier regard par la qualité du bâti et des équipements collectifs. Le système politique en vigueur dans les villes communales et le fait, en particulier, que les couches les plus humbles de la population puissent participer au gouvernement de la cité constituaient pour eux un autre sujet d'étonnement. Les chroniqueurs italiens de la même époque ont, eux, le regard vissé sur l'histoire de leur ville d'origine et même au plus fort des luttes entre les communes et l'empereur ne donnent que très rarement l'impression de partager le même destin ou le même système de valeurs que les autres villes de l'Italie communale. Les exceptions existent, bien sûr, mais elles sont le fait d'une poignée d'intellectuels

anticonformistes, comme le maître de rhétorique Boncompagno da Signa, sur lequel j'aurai plusieurs fois l'occasion de revenir, et de théoriciens-praticiens du gouvernement communal convaincus de la supériorité du régime politique qu'ils sont appelés à servir.

Cinq ou six siècles plus tard et malgré l'essor, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, d'une historiographie savante qui a accompli, avec les *Antiquitates Italicae* du grand Ludovico Muratori, un saut qualitatif d'une extraordinaire modernité, l'opposition entre les deux attitudes me paraît conserver toute son actualité même si elle se nourrit de raisons qui n'ont plus rien à voir, désormais, avec le campanilisme atavique des chroniqueurs médiévaux et relève davantage de choix idéologiques ou de traditions universitaires propres à chaque pays. Les premiers expliquent en partie, mais en partie seulement, le fait que les vastes synthèses ou les ouvrages de réflexion sur l'Italie communale qui ont fleuri au cours du XIX<sup>e</sup> siècle portent la signature d'historiens étrangers, celle par exemple du Genevois Simonde de Sismondi, du Français Edgar Quinet, des Allemands Heinrich Leo, Moritz von Bethmann Hollweg et Karl Hegel<sup>1</sup>, plus souvent que d'historiens italiens, qui sont alors occupés à de tout autres débats. Quant aux secondes, elles pèsent d'une façon déterminante, aujourd'hui, non seulement sur la manière dont les médiévistes italiens, allemands et français délimitent l'objet de leur recherche mais aussi sur la structure et la valeur plus ou moins généralisante des produits qui en dérivent. Et les différences sont encore plus sensibles, me semble-t-il, quand on aborde le problème des structures politiques, sociales et économiques de l'Italie communale et précommunale, pour la simple raison que la masse de la documentation disponible sur de tels sujets impose à l'historien de procéder à des choix méthodologiques beaucoup plus tranchés que dans tout autre domaine de la recherche.

C'est ainsi par exemple que les médiévistes italiens restent viscéralement attachés à un type de recherche très pointue, dans lequel l'accumulation des données et la dissection impeccable de tout ce que peut offrir un corpus limité de documents l'emportent de beaucoup sur le souci de traiter tel ou tel problème de portée plus générale. Le résultat est que l'on publie infiniment plus d'articles que de livres, en Italie, sans compter que bien des livres ne sont pas autre chose que des recueils d'articles. Ce qui ne veut pas dire bien entendu que les médiévistes italiens soient incapables de toute réflexion problématique ou refusent de se poser des questions qui dépassent l'horizon local. En réalité, nulle part en Europe les médiévistes n'ont aussi souvent qu'en Italie, grâce à la multiplication des colloques et des rencontres, l'occasion de confronter leurs recherches, de discuter de leurs problématiques et de participer à de grands débats méthodologiques, tout ceci

1. Sur tous ces auteurs, cf. J.-C. Maire Vigueur, « Il problema storiografico: Firenze come modello (e mito) di regime popolare », in *Magnati e popolani nell'Italia comunale. Pistoia, 15-18 maggio 1995*, Pistoia, 1997, p. 1-16, à p. 3.

donnant lieu à des publications collectives de très grande qualité qui permettent de suivre en temps réel les avancées et les nouvelles interrogations de la recherche. On ne compte pas non plus, dans les revues italiennes, les articles qui se proposent de jeter un éclairage nouveau sur des questions d'importance majeure ou de les aborder par des voies jamais explorées jusque-là. Giovanni Tabacco, qui possédait un réel talent pour ce genre d'exercice, a par exemple publié sur un problème aussi crucial que celui la noblesse citadine à l'époque communale une série d'articles dont tout auteur doit aujourd'hui tenir compte dès lors qu'il s'intéresse aux structures sociales de l'Italie communale. Aussi brillants et stimulants qu'ils puissent être, de tels essais n'en reposent pas moins sur des bases documentaires très limitées et surtout ne touchent qu'à un aspect très circonscrit d'un système dont la compréhension globale exige d'autres méthodes de recherche et, par voie de conséquence, d'autres modes de présentation.

Est-ce à dire que la bonne formule soit à chercher du côté de la grosse monographie régionale, de ce que l'on pourrait appeler la « thèse à la française » dans la mesure où c'est le modèle qu'ont adopté, depuis une quarantaine d'années, la plupart des médiévistes français qui ont travaillé sur l'Italie médiévale ? La méthode est en elle-même assez simple. Elle consiste, on le sait, à dépouiller, dans un cadre géographique déterminé à l'avance, toutes les sources disponibles pour une période donnée, à en tirer la plus grande masse possible de données et à disposer celles-ci dans un tableau d'ensemble dans lequel l'économie, la société et les institutions se taillent en général la part du lion. Il appartient certes à l'auteur de définir au départ le cadre géographique et chronologique de son enquête mais, en ce qui concerne l'objet même de sa recherche, il s'en remet d'ordinaire aux suggestions de la documentation et ne procède à des choix significatifs qu'au moment de « faire son plan », autrement dit d'élaborer le cadre conceptuel qui lui paraît le mieux adapté à présenter les résultats de son enquête. On voit bien quels peuvent être les avantages et les inconvénients d'une telle méthode. Son principal mérite est de proposer une reconstruction tendancielle globale d'une société donnée, même si en fait l'auteur est souvent amené, pour des raisons qui ne sont pas toujours explicitées, à privilégier certains aspects et à en écarter d'autres. Ses limites tiennent à l'ambition même du projet, qui conduit souvent à préférer l'empilement des connaissances, fussent-elles répétitives, à la recherche de nouvelles grilles ou théories d'interprétation des phénomènes étudiés. Le modèle ou plutôt l'image qui en résulte s'avère de ce fait même très difficile à transposer dans d'autres régions et il est significatif que la comparaison entre ces recherches monographiques ne s'opère en général que secteur par secteur, je dirais même rayon par rayon : les formes de l'habitat, le système agraire, le prélèvement seigneurial, les clientèles vassaliques et ainsi de suite. Les rares auteurs qui échappent à cette critique sont ceux qui ont eu le courage, à un certain moment, d'opérer des choix drastiques et d'organiser leur recherche et leur ouvrage en fonction d'un concept-clé ou d'une « structure globalisante », pour reprendre une expression chère à Jacques Le Goff et à Pierre

Toubert<sup>2</sup> : Toubert, précisément, « inventeur »<sup>3</sup> d'un concept, l'*incastellamento*\*, qui allait rapidement faire le tour du monde, ou François Menant, à qui revient le mérite d'avoir démontré le caractère brutal et révolutionnaire de la formation des clientèles ecclésiastiques dans la Lombardie du XI<sup>e</sup> siècle. Liste dont il est à peine besoin de dire qu'elle n'a rien d'exhaustif.

Reste un troisième modèle, plus rarement appliqué à l'Italie médiévale et qui s'avère pourtant tout aussi fécond que le précédent, si ce n'est même davantage. L'exemple le plus accompli en est fourni par le grand livre de Hagen Keller, *Signori e vassalli nell'Italia delle città (secoli IX-XII)*<sup>4</sup>, mais il n'est pas l'apanage des seuls historiens allemands et on lui trouvera non sans raison de fortes analogies avec certains ouvrages anglo-saxons, tels que par exemple le livre de John Koenig sur *Il « popolo » dell'Italia del Nord nel XIII secolo*<sup>5</sup> ou encore, mais d'une manière plus nuancée, celui de Chris Wickham sur les modes de résolution des conflits dans la Toscane du XII<sup>e</sup> siècle, *Legge, pratiche e conflitti. Tribunali e risoluzione delle dispute nella Toscana del XIII secolo*<sup>6</sup>. Le simple titre de ces ouvrages est en lui-même révélateur de la démarche suivie par leurs auteurs. Il laisse en effet clairement entendre qu'ils ont mis au centre de leurs recherches un objet ou un problème et qu'ils entendent le traiter dans un cadre territorial de dimension beaucoup plus vaste que celui de la monographie régionale. Obligés dès le départ, par l'ampleur même de ce cadre, de sélectionner leurs sources et leur terrain d'étude, il est probable aussi que ces auteurs ont été plusieurs fois amenés, au cours de leur recherche, à modifier leur problématique pour tenir compte des suggestions de la documentation et à modifier leur stratégie de recherche pour répondre aux exigences d'un travail *in progress*. Il suffit du reste de jeter un coup d'œil aux tables des matières pour comprendre ce qui sépare ces ouvrages des grosses monographies « à la française ». Ils n'y gagnent pas toujours en clarté mais un ouvrage comme celui de Keller, que j'aurai tant de fois par la suite l'occasion de discuter et de critiquer, tranche indiscutablement sur l'ensemble de la production italienne et

2. J. Le Goff et P. Toubert, « Une histoire totale du Moyen Âge est-elle possible ? », in *Actes du 100<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, 1975, section de philologie et d'histoire, vol. 1, Paris, 1977, p. 31-44.

3. Non pas qu'il ait inventé le mot et moins encore découvert le phénomène, puisque, comme l'a opportunément rappelé G. Rossetti (*Forme di potere e struttura sociale in Italia nel Medioevo*, G. Rossetti éd., Bologne, 1977, p. 23), M. Del Treppo avait dès 1955 consacré un article fondamental à l'*incastellamento* sur les terres de l'abbaye de S. Vincent au Volturno (cf. M. Del Treppo, « Frazionamento dell'unità curtense, incastellamento e formazioni signorili sui beni dell'abbazia di San Vincenzo al Volturno tra X e XI secolo » [1955], *ibid.*, p. 285-304). Mais il est incontestablement le premier à avoir montré la manière dont ce phénomène matériel détermine et reflète en même temps les autres changements de structures intervenus dans les campagnes du Latium au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

4. Trad. it., Turin, 1995.

5. Trad. it., Bologne, 1986.

6. Rome, 2000.

française par l'originalité de ses conclusions, par la qualité de ses réflexions théoriques et par sa volonté d'élargir le débat à l'ensemble des villes du *Regnum*<sup>\*7</sup>.

Il est clair que sur ce dernier point je me sens infiniment plus proche de Keller ou de Koenig que de mes collègues italiens ou français. Mais mon programme est à vrai dire plus ambitieux encore que celui de ces deux historiens allemand et américain puisque la société citadine que j'entends étudier à travers le problème de la guerre et de la *militia* citadine est celle de l'ensemble de l'Italie communale et non pas de la seule Italie du Nord. Ma méthode est en revanche très éloignée de celle de Koenig et elle diffère même assez fortement de celle de Keller, ceci alors même que l'objet de ma recherche présente d'évidentes analogies avec le sien. Un peu d'egohistoire aidera à mieux comprendre la manière dont j'ai été amené à le formuler et à élaborer ma propre méthode de travail.

Désireux, après l'agrégation, de travailler sur l'Italie médiévale, j'avais été gratifié par Pierre Toubert d'un lot de microfilms qui devaient me permettre d'entreprendre à distance des recherches sur la Rome du bas Moyen Âge. Les microfilms reproduisaient les vingt-cinq registres du premier notaire romain dont on ait conservé les minutiers. Scambi, puisque tel est son nom, possédait une vaste clientèle et ses actes étaient riches d'informations de toute nature sur la société romaine de son époque, à savoir la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Ma feuille de route était dès lors toute tracée : j'allais, à partir de ce fonds notarié, étendre mes dépouillements aux autres fonds romains des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, essentiellement des registres notariés et des chartriers d'église, en vue d'une robuste publication qui s'organiserait autour de la sacro-sainte trilogie, économie-société-institutions, qui constituait, alors comme aujourd'hui, l'ossature de toute grosse monographie régionale. Quelques années passèrent. J'avais, pour des motifs de pure convenance universitaire, rédigé ce que l'on appelait alors une thèse de troisième cycle sur ce qui m'était apparu comme la pièce maîtresse de l'économie romaine, le grand domaine agricole, et je m'apprêtais à passer à d'autres aspects de la société romaine quand, patatras !, me voilà du jour au lendemain contraint de renoncer à ce projet et obligé, comme on dit, de « changer de sujet ». Quelque peu déstabilisé, je prends alors une décision dont je n'imaginai évidemment pas, sur le moment, qu'elle allait avoir d'aussi grosses conséquences sur ma démarche d'historien : il s'agissait de me tourner vers les villes de l'Italie centrale, vers celles en particulier qui m'avaient tant fasciné par la beauté de leurs paysages lors de mes premiers voyages en Italie, les villes d'Ombrie, en commençant par la première d'entre elles, Pérouse, et en les étudiant dans leur phase de plus grand dynamisme, le XIII<sup>e</sup> siècle. Un XIII<sup>e</sup> siècle qui débute en fait avec l'apparition des premières institutions communales et qu'il faut

7. Sur les tendances historiographiques propres aux trois « écoles », voir les réflexions très stimulantes de G. Sergi en tête de son compte rendu du livre de H. Keller, cité *supra*, n. 4, in *Francia*, 1986, p. 747-750, à p. 747.

donc faire remonter à la première moitié du siècle précédent, et qui se prolonge jusqu'à la période des crises, qui commence ici comme partout avec la Peste noire de 1347-1348. Ce qui représente en réalité deux bons siècles d'histoire au cours desquels, j'allais vite m'en apercevoir, le paysage documentaire avait connu dans cette région, avec l'avènement du registre, une révolution telle qu'il était impensable de lui appliquer la bonne vieille recette du dépouillement systématique et qu'il devenait difficile, dans ces conditions, de s'en remettre, en ce qui concerne les objectifs de la recherche, aux ambitions d'une histoire totale, sous-jacentes, dans le milieu des médiévistes dont j'étais issu, à tout projet d'étude régionale.

Je rappellerai d'un mot la principale conséquence, pour le chercheur, de cette révolution dont j'ai exposé ailleurs les causes et les modalités<sup>8</sup>. En l'espace d'une génération, à partir des années centrales du XIII<sup>e</sup> siècle, la commune bouleverse de fond en comble ses pratiques administratives, remplace la pièce de parchemin volante par le registre de papier<sup>9</sup> et se dote d'un appareil bureaucratique capable d'enregistrer tous les actes émanant de ses magistrats. Chaque jour, une petite armée de notaires s'emploie donc à noircir, dans tous les secteurs de l'administration communale, des pages et des pages de registres qui seront ensuite archivés et s'accumuleront dans des salles aménagées à cet effet dans les différents palais communaux. Dans la plupart des villes de l'Italie communale, ces montagnes de registres se sont presque totalement volatilisées par la suite, victimes d'incendies, de destructions volontaires ou de l'incurie des hommes. Quelques-unes ont été plus chanceuses et ont conservé, sinon la totalité, du moins une bonne part de cet immense patrimoine documentaire qui occupe aujourd'hui, dans les dépôts d'archives de Bologne, de Florence, de Sienne, de Pérouse et même de villes de moindre importance, comme Todi et Orvieto, des centaines de mètres, voire même des kilomètres de rayonnage. Aujourd'hui encore ce matériel reste, dans sa quasi-totalité, inexploré, parfois même non inventorié. Lors de mes premières incursions archivistiques à Pérouse, chaque grande série de registres, et plus que toute autre celles qui reflètent l'activité des différents tribunaux de la commune, gisait dans la pénombre des grandes salles humides, glaciales en hiver, de l'ancien couvent des Dominicains qui abrite l'Archivio di Stato, tels d'énormes dinosaures assoupis que personne n'avait du reste envie de réveiller.

Face à cette situation, je n'avais en principe guère le choix. Ou je remontais dans le temps, déplaçais mon attention sur les campagnes et me mettais en chasse de la trilogie classique dans le cadre de l'Ombrie des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, ou je me consacrais à l'histoire des villes ombriennes au XIII<sup>e</sup> siècle mais en choisissant un secteur bien précis de la vie de ces communes : les finances, l'armée, la justice, les structures urbaines, le

8. J.-C. Maire Vigueur, « Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l'Italie médiévale », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 153, 1995, p. 177-185.

9. Sauf pour les séries les plus prestigieuses, comme les Riformanze, contenant les procès-verbaux des séances des conseils, pour lesquels on restera longtemps fidèle au parchemin.

personnel dirigeant, que sais-je encore. Aucune de ces deux possibilités ne me tentait vraiment et j'ai donc décidé, faisant fi du principe de réalité, de m'embarquer, sans programme bien défini, dans la lecture des grandes séries de registres de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Manière de reculer l'échéance, sans aucun doute, mais aussi attirance irrésistible pour un monde dont je croyais deviner l'esprit dans le paysage de ces villes qui m'envoûtaient, certes, mais dont j'aurais voulu aussi comprendre, en bon rationaliste marxisant, les conditions de formation. Ce qui revient à dire que je n'avais pas vraiment renoncé au mirage d'une histoire totale. Quoi qu'il en soit de mes motivations, le fait est que j'ai passé pas mal de temps à lire ou parcourir des séries entières de registres de toute nature, avec une préférence croissante pour les trois types de registres dont le contenu est le plus hétérogène : les Riformanze (procès-verbaux des délibérations des conseils), les registres judiciaires, qui contiennent en réalité des actes de toute nature, et les Miscellanea, dont le nom dit bien qu'ils contiennent de tout. J'imagine que vu de l'École des Chartes ou de l'École Pratique des Hautes Études, mon activité d'alors s'apparentait davantage à un aimable butinage qu'à un dépouillement d'archives opéré selon les règles de l'art mais peu importe. Ces années d'exploration sans œillère m'ont apporté, je crois, une intime connaissance des structures communales dans leur phase de plus grande complexité ; elles m'ont définitivement vacciné contre les apories d'une approche monographique de cette même période ; elles m'ont enfin convaincu de la nécessité de passer par des axes de recherche qui permettent à la fois d'étendre l'analyse à l'ensemble de l'Italie communale et de conduire aux articulations structurelles de la société citadine : la guerre, mais aussi les biens communaux, la gestion des conflits, le phénomène sociétaire, le recrutement et la culture du personnel dirigeant, les politiques urbaines, d'autres encore. Tous ces objets ne possèdent évidemment pas la même capacité à révéler les structures fondamentales de la société communale et cette capacité n'est souvent opératoire que pour une phase bien déterminée de la période communale. Mon choix s'est donc porté sur un objet suffisamment ample et complexe pour participer de différentes structures mais susceptible aussi d'être appréhendé dans la longue durée, ne serait-ce que parce que je tenais à tout prix à intégrer dans mon champ de vision l'observation des changements qui modifient d'une manière si spectaculaire le régime politique des communes italiennes à la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. La *militia* répondait parfaitement à ces deux exigences. De plus, même si le sujet était loin d'être entièrement neuf, il n'avait jamais été traité que dans le cadre d'études locales ou régionales et selon des approches qui ont toujours conduit, selon moi, à braquer les feux sur des aspects certes importants de la *militia* mais qui ne rendent compte ni de sa véritable identité, ni de son mode de domination, ni de ses contradictions internes. Il ne fait d'ailleurs aucun doute, à mon sens, que les deux choses sont étroitement liées l'une à l'autre et que seule une démarche résolument comparatiste est en mesure, s'agissant d'un phénomène aussi complexe que la *militia*, d'en saisir non seulement la configuration mais aussi les liaisons avec les autres structures de la société communale.

Que signifie le terme de *militia* dans les villes de l'Italie communale ? J'aurai maintes fois l'occasion de revenir sur ce point mais il est bon de savoir dès le départ que le mot, dans les sources communales, est loin d'avoir la richesse de sens qu'il peut avoir dans d'autres aires de l'Occident médiéval et qu'il sert presque exclusivement à désigner deux types de réalités : d'abord, dans le sens purement militaire de cavalerie, l'ensemble de ceux qui, sur le champ de bataille, combattent à cheval, ensuite, dans un sens beaucoup plus sociologique, la totalité des familles qui fournissent à l'armée communale ses cavaliers.

D'ordinaire, les travaux sur la *militia* séparent fortement les deux réalités et s'attachent à étudier tantôt l'une tantôt l'autre mais sans jamais se soucier, me semble-t-il, de mettre en valeur les très fortes connexions qui unissent ces deux aspects du même phénomène. Le second aspect a du reste beaucoup plus souvent retenu l'attention des médiévistes qui, sans méconnaître les obligations militaires de la *militia*, se sont essentiellement intéressés aux traits qui, à l'intérieur de la société citadine, distinguaient ces familles du reste de la population et assuraient leur suprématie. Suprématie économique dans la mesure où elles constituent, grâce à leur patrimoine foncier, la partie la plus riche de la population ; et suprématie politique puisqu'elles exercent, dans tous les domaines de la vie publique, une hégémonie qui ne commence à se desserrer vraiment qu'à partir des toutes dernières années du XII<sup>e</sup> siècle. Tous ces travaux sur les couches dominantes ou supérieures de la société communale sont d'une incontestable utilité et les trois derniers chapitres de mon livre se fonderont en grande partie sur l'abondante moisson de résultats dont dispose aujourd'hui l'historien désireux, comme c'est mon cas, d'élargir sa réflexion à l'ensemble de l'Italie communale. Reste que la meilleure façon d'aborder le sujet n'est pas, selon moi, de multiplier les études locales sur tel ou tel aspect de cette catégorie sociale mais de saisir la *militia* dans sa fonction première, qui est de faire la guerre et d'assumer ainsi, au sein de la formation communale, une responsabilité qui justifie les privilèges qui lui sont reconnus par l'ensemble de la population.

C'est donc de la guerre que je partirai. La guerre telle que la mènent les *milites* des communes italiennes et qui consiste essentiellement à lancer des expéditions dont l'un des principaux objectifs, pour ceux qui y participent, est de ramener du butin. Ce genre d'activités guerrières perdure encore, en certains endroits, jusque dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, alors même que les *milites* ont perdu, à la tête de la commune, la position qui leur permettait d'orienter et d'organiser les expéditions militaires en fonction de leurs propres objectifs et de leurs propres intérêts. Les sources d'archives de cette époque me permettront de tracer les portraits de guerriers que je crois extrêmement représentatifs de la manière dont les *milites* concevaient et organisaient leur activité militaire mais aussi des changements que leur imposent, dans ce domaine, les nouvelles conditions de la vie politique. Ces sources proviennent des fonds d'archives que je connais le mieux, ceux des villes de l'Italie centrale, mais un examen approfondi des grandes chroniques urbaines de l'Italie du Nord confirmera



pleinement, me semble-t-il, le caractère universel, à l'échelle du moins de l'Italie communale, d'un type d'opérations militaires qui constitue, dans tous les sens du terme, le pain quotidien de la *militia* au cours du XII<sup>e</sup> et de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (chapitre 1). Le problème de la rentabilité économique de ce genre d'activités ne peut toutefois être éludé, d'autant plus que ces cavaliers vivent et opèrent dans une économie de marché fortement monétarisée et sont donc amenés eux aussi, au terme de chaque campagne et de chaque saison, à dresser le bilan de leurs activités guerrières. Or si les sources d'archives regorgent d'informations concernant le prix des équipements et des montures et fournissent de très bonnes indications sur la valeur des prises de guerre, reconstituer le budget saisonnier d'un cavalier est une entreprise beaucoup plus aléatoire et ne peut se faire que sur la base d'hypothèses qui prêtent sans nul doute à discussion mais qui ne remettent pas fondamentalement en cause la dimension économique des expéditions militaires auxquelles les membres de la *militia* communale ont l'habitude de s'adonner durant une partie plus ou moins longue de l'année, en fonction non seulement des circonstances générales mais aussi de choix et de calculs économiques effectués par chacun d'eux (chapitre 2).

Les *milites* citadins ont pour obligation première de mettre leur compétence militaire au service d'une commune, celle de leur ville d'appartenance, qui leur reconnaît en échange de substantiels privilèges. En réalité, les besoins de la commune en ce domaine ne suffisent pas toujours à satisfaire les pulsions guerrières des *milites* et beaucoup d'entre eux sont conduits à chercher hors de leur ville d'origine de nouvelles occasions de se battre et de s'enrichir. Le mercenariat est bien entendu le premier débouché qui s'offre à ces guerriers en mal d'employeur et l'on sait bien, aujourd'hui, que le phénomène n'a pas attendu, pour se diffuser en Italie, l'arrivée des soudoyers étrangers et l'introduction de la *condotta*\*. Mais a-t-on assez remarqué qu'il concernait essentiellement des *milites* urbains ? Il me semble que non, et la chose me paraît d'autant plus intéressante à observer qu'elle se vérifie au moment même où les *milites* sont de plus en plus souvent privés, dans leur propre ville, de la liberté de mener la guerre à leur façon, autrement dit dans le but principal d'en rapporter de belles prises et du butin. Très souvent par ailleurs, le mercenariat ou, si l'on préfère, l'organisation à titre purement lucratif d'expéditions militaires s'opère dans le cadre de structures qui empruntent à la *societas*\* commerciale sa forme juridique et offrent par là même aux *milites* la possibilité d'intervenir avec efficacité dans tous les domaines qui requièrent de leur part un minimum de solidarité : la guerre bien sûr, mais aussi les luttes politiques, les fêtes, les tournois et bien d'autres manifestations encore de l'éthos aristocratique. Les documents d'archives qui éclairent la structure et les finalités de ces *societates* sont à vrai dire peu nombreux. Ils n'en projettent pas moins, grâce à la précision de leurs informations, une très vive lumière sur l'ensemble des sociétés militaires dont une documentation de nature très variée nous révèle par ailleurs l'existence (chapitre 3).

La guerre telle qu'elle est pratiquée dans l'Italie communale des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles représente pour de nombreux *milites* des villes une source de profit indispensable

au maintien de leur rang, une activité dont le principal objectif est de ramener des prises et du butin. Mais le métier comporte aussi des risques, qui sont bien connus et anéantiraient, pour la *militia*, tous les avantages de la guerre s'ils n'étaient pris en charge par la collectivité. Le restaur\* joue donc dans ce dispositif un rôle crucial qu'atteste la quantité de sources, principalement des statuts communaux et des documents d'archives, dont on dispose aujourd'hui pour en étudier les règles et la pratique. Seule ombre au tableau : la difficulté, pour le chercheur, d'appréhender le volume des fraudes auxquelles donnait lieu la mise en œuvre du restaur et dont on a pourtant de bonnes raisons de penser qu'elles étaient pratiquées sur grande échelle par l'ensemble de la *militia* (chapitre 4).

En contrepartie du service militaire qu'elle fournit à la cité, et indépendamment des profits qu'elle retire, directement ou indirectement, de la guerre et du restaur, la *militia* bénéficie d'une vaste gamme de privilèges économiques dont les exemptions fiscales – le seul de ces privilèges à avoir fait jusqu'ici l'objet d'une certaine attention – ne représentent en réalité qu'une partie et pas forcément la plus importante. Très variables d'une ville à l'autre, ces privilèges sont d'autant plus difficiles à étudier qu'ils ont généralement fait l'objet, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, d'une *damnatio memoriae* qui a effacé la plupart de leurs traces. Il me semble néanmoins possible d'établir que chaque commune reconnaissait à ses *milites* un cocktail d'avantages dont les quatre ingrédients principaux – biens communaux, recettes fiscales, dons et contributions diverses, exemptions fiscales – pouvaient se combiner dans des proportions variables mais dont la somme devait permettre aux plus démunis d'entre eux de ne pas déchoir de leur rang en leur offrant les ressources nécessaires pour entretenir un cheval de guerre (chapitre 5).

Fort de ses privilèges et grâce aux profits de la guerre, la *militia* réussira, durant toute la première phase de l'histoire communale, qui s'achève à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle avec l'apparition d'un nouveau système de gouvernement, dominé par la figure du podestat, à maintenir sa cohésion et à assurer les conditions de sa propre reproduction. Ceci alors même que la situation économique des *milites* se caractérise dès le départ par de grands écarts de richesse, ne serait-ce que par suite de la présence, dans leurs rangs, d'une composante féodovassalique dont il convient cependant de ne pas exagérer l'importance, et qu'elle ne cessera par la suite de se diversifier davantage encore, sous l'effet des transformations économiques qui prennent leur essor au cours du XII<sup>e</sup> siècle et auxquelles la *militia* est loin d'être étrangère (chapitre 6). Il est vrai aussi que la *militia* participe d'une culture commune qui, dans ses formes les plus élaborées – rituelles et littéraires – continuera de se développer bien au-delà de la période consulaire et peut donner l'impression, en grande partie illusoire, d'une certaine pérennité de la culture chevaleresque dans l'Italie des communes et des seigneuries. En réalité, les règles de conduite de ces lignages militaires découlent d'un système de valeurs où la haine, le conflit et l'esprit de compétition l'emportent sur tout autre type de considération mais qui possède néanmoins ses

propres mécanismes d'autorégulation, en mesure de garantir l'équilibre du système tout au long de la période consulaire (chapitre 7). Celle-ci est bien entendu marquée, du point de vue politique, par une mainmise à peu près totale de la classe des *milites* sur l'appareil communal. Le recrutement des consuls, qui proviennent tous des rangs de la *militia*, est l'expression de cette emprise qui toutefois s'accompagne, durant la plus grande partie de la période consulaire, d'une rotation assez rapide des charges, en mesure de garantir une large participation de l'ensemble de la *militia* au gouvernement de la commune et une redistribution relativement consensuelle des ressources de la collectivité entre toutes les familles de *milites*. Le système apparaît toutefois, dès le dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle, miné de l'intérieur par deux séries de contradictions qui mèneront d'abord à l'instauration du régime podestatal, ensuite à la perte de ses privilèges de la part de la *militia*. Contradictions qui naissent d'une part de la difficulté croissante du régime communal à concilier deux types d'économie, qui se fondent l'un sur la guerre et ses profits, l'autre sur l'économie de marché et la production de biens d'échange, d'autre part de la fermeture progressive de la *militia*, qui tend de plus en plus à se réserver la jouissance exclusive de ses privilèges alors même que l'enrichissement général de la société communale dilate le nombre de ceux qui peuvent se permettre de combattre à cheval. Contradictions, surtout, qui entraînent de profondes divisions au sein de la *militia* elle-même puisqu'une part importante des *milites* rejoindra très vite le parti du *popolo*\* et jouera un rôle décisif dans l'instauration du nouveau régime (chapitre 8).